

Votre contact

Tel : 01 30 08 61 60

Mail : formation@78-91-95.ifrb.fr

Durée

1 jour (7 heures)

Horaires

9h00-12h30 / 13h30-17h00

Tarif inter

260 € HT

Public

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire.

Ce module est destiné à toute personne qui est amenée à établir un procès-verbal de réception et de conformité d'un échafaudage fixe

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux prérequis suivants :

- connaissance de la langue française (écrit et oral)
- avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage
- avoir déjà été formé à la formation montage, utilisation et vérification d'échafaudage fixe
- Certificat d'aptitude physique au travail en hauteur
- lire et comprendre une notice technique (texte, plans, schémas)

Prérequis

- avoir 18 ans ou une dérogation pour certains mineurs
- être équipé de ses EPI

Personne en situation de handicap

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap reconnu.

Profil de l'intervenant

Formateur qualifié ou/et expérimenté en travaux en hauteur

Capacité

4 - 8 personnes

Modalités et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama – Echafaudages fixes
- Exposé didactique et démonstration
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de cette formation, les participants devront :

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la rédaction du procès-verbal de réception et de conformité d'un échafaudage fixe, en toute sécurité conformément au décret 2004-924 du 1er septembre 2004 et à la Recommandation R-408.

CONTENU

Ouverture de stage, analyse du contexte d'évolution en hauteur de chaque participant.

Théorie en salle : 4 h

- Dispositions réglementaires (décret du 1er sept 2004, arrêté du 21 décembre 2004 et R 408).
- Les risques liés aux échafaudages fixes, les partenaires de la prévention et leurs rôles
- Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
- Les obligations et responsabilités de chacun, le droit de retrait
- Vérification de l'adéquation de l'ouvrage : les différents types d'échafaudages, les domaines d'utilisation, le cahier des charges
- Contraintes spécifiques de site : plan de prévention, autorisation de voirie, permis de travaux, les risques (électriques, chimiques, voirie ...), balisage, signalisation, moyens d'accès
- La conformité de l'échafaudage aux plans d'installations
- Comprendre la notice de montage : savoir lire un plan d'échafaudage, réaliser un croquis, dresser une nomenclature
- Contrôler la mise en place des éléments assurant la stabilité et la résistance des appuis aux charges verticales : bilan des charges verticales, descente de charges, répartition sur appuis, les classes d'échafaudages, contraintes apportées par les dépôts
- Contrôler la mise en place des éléments assurant la stabilité et la résistance des appuis aux charges horizontales : bilan des charges horizontales, efforts au vent (bâché ou non bâché), contreventements, ancrages et amarrages
- Vérifier la conformité des niveaux de travail : type et résistance des planchers préfabriqués et des platelages en planches, les différents types de planchers, les limites de charges et résistances des planchers
- Vérifier la conformité des accès et des protections collectives contre les chutes : les garde-corps et plinthes, les différents types d'accès, estimation des efforts
- Les contraintes et montages particuliers, utilisation des consoles de dépôts, installations de potence de levage, le franchissement d'obstacle, le bâchage
- Vérifier la mise en place des consignes d'utilisation : les panneaux indiquant les charges admissibles, les panneaux interdisant toute personne étrangère au chantier.
- Rédiger un rapport de vérification : savoir réaliser le procès-verbal de réception

Formation pratique : 3 h

Mise en situation : établissement d'un PV de réception et conformité

INFORMATIONS

Modalités d'évaluation de la formation : Référentiel R408

- Test de connaissance théorique (QCM)
- Contrôle continu pour la partie pratique

Validation des acquis : A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, une attestation de compétences formation validant les acquis sera délivrée par l'entité habilitée.

Les participants doivent apporter leur propre équipement de protection individuelle (E.P.I) et harnais de sécurité.

Cette formation n'est pas éligible au dispositif de la Subvention Prévention TPE « ECHAFAUDAGE + »

Recyclage : déterminé par l'employeur en fonction, notamment, de l'évolution du matériel et de l'expérience pratique du salarié.

L'article R4323-3 du Code du travail précise que : « La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements ».

Liste des Equipements de Protection Individuels (EPI) obligatoires pendant les formations « Sécurité »



Tenue de travail habituelle pour les parties « pratique »
Aucun prêt d'équipement ne pourra être fait en raison des mesures sanitaires en vigueur

Echafaudage fixe (R408)

Gants	Casque avec jugulaire EN 397	Chaussures de sécurité	Gilet de signalisation	Harnais anti chute EN 361	Longe double avec absorbeur
					



Les EPI doivent être en bon état et avoir été vérifiés, sous la responsabilité de l'employeur, conformément au Code du travail.

Documents à apporter en formation :

Pièce d'identité : Carte d'identité, permis de conduire, passeport, carte de séjour, obligatoire pour le passage des tests

Photo d'identité : Uniquement pour les CACES – Se présenter avec une photo d'identité récente en couleur

Attestation de formation initiale : Pour tous les stages de recyclage